

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2022 – 20 H 30

L'an deux mil vingt-deux, le lundi dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Cuvergnon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de M. Yann LEYRIS, Maire et sur sa convocation.

Étaient présents les Conseillers Municipaux en exercice :

M. Yann LEYRIS	Mme Sabrina LOËLTZ	M. Laurent PANHALEUX
M. Jean-Marie CHAPELON	Mme Denise HOCQUARD	Mme Corine BOUVIER
M. Nicolas KORSAKOFF	M. Patrick LOËLTZ	M. Jean-Pierre MORTELETTE
Mme Françoise MICHELOT	M. Franck ANCELLIN	

Nombre de Conseillers en exercice :	11	
Nombre de Conseillers présents :	11	Date de convocation : 15 décembre 2022
Nombre de Conseillers votants :	11	

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité des membres présents,

- Mme Corine BOUVIER est nommée Secrétaire de Séance

DÉLIBÉRATION APPROBATION ZONAGE ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-10,

Vu la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Considérant la préservation de l'environnement et en particulier la préservation de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes et des milieux ainsi que la prévention des nuisances et pollutions de toutes natures sont parmi ces conditions, Considérant que la nécessité d'une cohérence entre les zones constructibles d'un futur PLU et les possibilités d'assainissement s'imposent,

Considérant qu'il était nécessaire d'établir un zonage d'assainissement pour assurer une compatibilité avec les objectifs d'urbanisation du futur PLU

Considérant que ce projet de zonage d'assainissement après validation par le Conseil Municipal doit être soumis à enquête publique, conformément à l'article L 224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales avant approbation définitive,

Vu l'étude de la solution d'assainissement collectif réalisée par IXSANE en 2022,

Vu l'arrêté municipal n°2022/016 en date du 05 septembre 2022 soumettant le projet de zonage de l'assainissement à enquête publique,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec 09 voix Pour, 1 voix Contre et 1 Abstention, approuve le zonage d'assainissement des eaux usées en assainissement non collectif (ANC).

BILAN RÉUNION PUBLIQUE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que de nombreux habitants ont assisté à la réunion publique organisée en partenariat avec la CCPV et le cabinet d'études pour l'assainissement le 06 décembre dernier. Ceux qui n'ont pas pu être présents ont contacté la mairie pour avoir des explications ou bien ont déposé un document en mairie pour donner leur consentement à l'étude.

Monsieur le Maire a le plaisir de confirmer qu'à l'heure actuelle 50 conventions ont été retournées en mairie. Des relances ont été faites aux retardataires pour leur éviter de perdre les subventions prévues si leur convention n'était pas signée avant le 31/12/2022.

Une dernière permanence se tiendra en mairie le 26 décembre prochain, entre 14 h et 17 h pour permettre aux derniers habitants de déposer leur convention signée.

BILAN RAPPORT ENQUÊTE PUBLIQUE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à ce jour, le rapport de Madame le Commissaire-Enquêteur n'a pas encore été reçu, même si son avis oral est favorable au vu de la non opposition constatée lors de l'enquête publique.

DIVERS :

Le Conseil Municipal est informé que les abribus prévus au budget 2022 seront installés à Grand Champ et Villers les Potées début 2023.

M. CHAPELON déplore les difficultés de suivi du contrat de maintenance avec la société Damoisly car malgré de nombreuses relances, les interventions sont très difficiles à obtenir.

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement M. MOTTE pour la restauration de la Croix de Saint Waast, et Mme ANCELLIN également pour avoir donné son autorisation.

Le Conseil Municipal remercie vivement M. PIECH pour son prêt de la boîte à lettre du Père Noël pour que les enfants de la commune.

Le Conseil Municipal est informé qu'environ 2 fois par an, l'ONF effectue un ramassage des divers détritiques dans les bois de la commune. Le Conseil Municipal les en remercie.

Il est rappelé au Conseil Municipal que la compétence eau est prise par la CCPV au 1^{er} janvier 2023. Le syndicat des eaux de Bargny – Cuvergnon sera officiellement dissous, après délibération de ses membres, dans le courant du dernier trimestre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 H 50

Fait à Cuvergnon le 09 janvier 2023
Le Maire – Yann LEYRIS

ANCELLIN Franck	BOUVIER Corine
CHAPELON Jean-Marie	HOCQUARD Denise
KORSAKOFF Nicolas	LOËLTZ Patrick
LOËLTZ Sabrina	MICHELOT Françoise
MORTELETTE Jean-Pierre	PANHALEUX Laurent